

L'accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) du titre ETAIE (Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique)

Par le biais de la VAE, droit individuel depuis la loi de modernisation sociale votée en 2002, les personnels encadrants techniques (ayant au moins trois années d'expérience en tant qu'encadrant technique en équivalent temps plein sur les cinq dernières années) ont la possibilité d'obtenir le titre ETAIE ; titre homologué de niveau IV au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par arrêté du 28 mars 2002 et renouvelé par l'arrêté du 3 octobre 2007 (Journal Officiel du 13 octobre 2007).

CHANTIER école vous propose de vous accompagner dans vos démarches par le biais d'un accompagnement collectif de 6 heures et d'un accompagnement individuel de 18 h.

Objectifs :

➔ Accompagner les encadrants techniques à la VAE du titre ETAIE.

Contenu :

- ➔ Présenter la fiche métier et le référentiel d'activités et de compétences
- ➔ Accompagner dans l'instruction du dossier de présentation de l'expérience
- ➔ Repérer les situations de travail propres à chaque bloc de compétences

Démarche pédagogique :

Cette validation se fait en 2 étapes

- ➔ 6 heures de formation collective : présentation des dossiers, échanges de pratiques...
- ➔ 18 heures d'accompagnement individuel : entretiens, relecture, préparation à la soutenance du dossier devant un jury...

Documents supports :

- ➔ Le dossier de demande de recevabilité
- ➔ Le dossier de présentation de l'expérience

Fonctions

EMPLOYEUR	
PRODUCTION	
ACCOMPAGNEMENT	
FORMATION	
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PARTENARIAL	

INTERVENANT(S) :

Accompagnateurs formés par le GAP (Groupe d'Appui Pédagogique) gérant le titre ETAIE

PUBLIC :

Encadrant techniques :

- exerçant sur les chantiers-écoles, les entreprises d'insertion, les régies de quartier et, sous certaines conditions, pour les associations intermédiaires,
- et pouvant justifier d'au moins trois années d'expérience, en tant qu'encadrant technique en équivalent temps plein sur les cinq dernières années.

Durée de l'accompagnement :

24 h sur une période comprise entre 3 mois et un an

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Groupe de 5 personnes pour l'accompagnement collectif

COÛT :

1500 €